

MOTION

La dernière parution (n° 19 d'octobre 2024) du bulletin (Vies Communes) de la CCHCPP traite, en page 5, des Ordures Ménagères. Dans le paragraphe « Déchetteries » sont évoqués les changements à venir.

Ce qui n'est pas évoqué dans les changements à venir, c'est le non renouvellement de la convention avec l'Eurométropole de Metz permettant aux habitants de Ogy-Montoy-Flanville, Coincy et Marsilly d'accéder à la déchetterie de Borny.

Cette décision serait justifiée par la CCHCPP en raison d'un déficit budgétaire de la compétence Ordures Ménagères.

Nous faisons le constat que le tri sélectif des déchets est une réussite dans nos communes au regard de la diminution du poids des poubelles de déchets ménagers.

Nous considérons que la déchetterie de Metz Borny propose un service de proximité aux habitants de notre commune qui peuvent utiliser une déchetterie située entre 3 et 6 km.

Nous déplorons qu'aucune concertation préalable n'ait été engagée par la CCHCPP auprès de la commune et des habitants sur la non reconduction de la convention avec l'Eurométropole.

De plus, nous avons démontré que le coût de la convention avec l'Eurométropole était inférieur par rapport au coût par habitant des déchetteries gérées par la CCHCPP. En effet, les déchetteries de la CCHCPP ne sont, pour l'instant, pas équipées pour accueillir un nombre important de nouveaux adhérents mais aussi un volume de déchets de plus de 26 %.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal de Ogy-Montoy-Flanville arrête le principe d'une motion visant à demander aux élus communautaires de voter pour le rétablissement de la convention avec l'Eurométropole afin de permettre aux habitants des communes de Ogy-Montoy-Flanville, Coincy et Marsilly d'accéder à la déchetterie de Borny.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Ogy-Montoy-Flanville, le 29 octobre 2024

Le Maire,
Eric GULINO

